



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **10 novembre 2025**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madeleine Plante, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Madame Josée Heppell, conseillère # 4
Monsieur François Tremblay, conseiller # 5
Monsieur Martin Alain, conseiller # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

118-25

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers », de reporter à une séance ultérieure l'item « Urbanisme-règlement » et d'accepter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2025.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	2 808.24
Élection	700.00
Conciergerie	857.32
Conseil des Élus	12 606.60
Administration	5 113.50
Coordonnateur en loisir	4 135.50
Eau potable & Aqueduc	2 829.15
Eau usée & Égout	150.03
Voirie	5 798.32
RÉSEAU ROUTIER	
Article de quincaillerie	30.67
Entretien et réparation véhicule et machinerie	5.55
Location abri de toile	620.87
Essence, huile et diesel	173.50
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	57.23
Frais de déplacement septembre	35.20
DIVERS	



Électricité (éclairage public)	356.89
Électricité (eaux usées, route 297)	780.16
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	132.44
Téléphone (cellulaire)	23.55
Fond d'information du territoire	66.00
Contrat service photocopieur	417.37
Frais de poste (journal)	33.00
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	70.95
Papeterie et fourniture bureau	1 054.28
Analyse eau potable et eau usée	338.03
Participation local CLSC 2e versement	2 500.00
Dépôt du rôle d'évaluation 2026+mise à jour 2025	2 731.98
Article de nettoyage, papier hygiénique	124.12
Portes garage entretien+changement cahoutchouc	1 910.28
Frais de banque	81.00
Déblocage étang aéré (rat musqué)	713.99
Honoraires service génie suivi, coordination projet	914.73
TECQ-mise à niveau eau usée No 113-25	1 098.01
Obligation et intérêts-chemin Kempt No 108-25	154 712.76
PAVL-chemin Kempt No 115-25	9 126.26
Sûreté du Québec 2e versement No 116-25	18 648.00
231 755.48	

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu’il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés.

119-25 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Madeleine Plante et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

120-25 **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

Considérant que l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;



En conséquence, il est proposé par Madame Madeleine Plante, appuyé par Monsieur François Tremblay et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le **lundi** et débuteront à **19h30** :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Maire

121-25 **MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Madeleine Plante et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur François Tremblay, maire suppléant pour l'année 2026-2027 et à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

Par la même résolution, le conseil autorise Monsieur François Tremblay à signer les chèques et les documents de la municipalité, en l'absence ou incapacité d'agir du maire.

Maire

Mention **DÉCLARATION DON / MARQUE D'HOSPITALITÉ**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2024-2025.

Nadine Beaulieu, dg/gr-trés.

Mention **DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires 2024-2025 des membres du conseil (maire et conseillers #1 à #6) ont été déposées lors de cette séance.



122-25

ENTENTE ENTRETIEN TERRAIN

Entente entre la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia relative au coût d'entretien du terrain de l'enseigne de bienvenue dans La Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia est propriétaire d'une enseigne de bienvenue dans La Matapédia à Saint-Moïse;

Considérant que la MRC dispose d'une entente avec le propriétaire du terrain sur laquelle est installée l'enseigne en question ;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse réalise l'entretien de ce terrain en période estivale ;

Considérant qu'il n'y a pas d'entente entre la MRC et la municipalité concernant l'entretien de ce terrain ainsi que le paiement des coûts qui y sont associés ;

Considérant que la proposition de la municipalité de Saint-Moïse pour l'entretien dudit terrain a été acceptée par la MRC de La Matapédia (résolution CM 2025-201).

En conséquence, sur une proposition de Madame Josée Heppell, appuyée par Monsieur Nelson Sirois, il est résolu d'adopter l'entente entre la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia concernant l'entretien estival du terrain de l'enseigne de bienvenue dans La Matapédia tel que déposée au comité administratif comme si elle était ci-après reproduite.

Maire

123-25

GESTION DU PERSONNEL

Il est proposé par Madame Madeleine Plante, appuyé par Monsieur François Tremblay et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Louis-Marie Lévesque au poste de concierge en remplacement d'un congé de maladie.

Maire

124-25

LOCATION GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Martin Alain, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la location du garage municipal à Les Entreprises Michaud Inc.



Le tarif de location est de 3 500,00\$ par mois, électricité incluse, pour une période allant du 30 octobre 2025 au 1^{er} mai 2026.

Par la même résolution, le conseil demande une copie de leur police d'assurance.

Maire

125-25 **TECO-EAU USÉE-PHASE 2**

Il est proposé par Monsieur Martin Alain, appuyé par Madame Madeleine Plante et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service de Tetra Tech QI Inc., au montant de 15 900,00\$ plus taxes, pour le projet de la mise aux normes du traitement des eaux usées-phase 2 soit :

- le test d'étanchéité de l'étang aéré,
- l'estimation des coûts
- la validation de l'équivalence d'un supprimeur.

Maire

126-25 **PAVL-CHEMIN KEMPT**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la facture suivante pour le projet de voirie et ponceau du chemin Kempt :

Honoraires service génie municipal		
Contrôle des sols et matériaux		44 053,70 \$

Maire

127-25 **DÉROGATION TEMPORAIRE PUISARD**

Considérant que l'installation septique de type puisard de la résidence au 231 route 132 à Saint-Moïse soit devenue non conforme;

Considérant que selon les articles 3 et 4, de la loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r.22), l'installation septique de type puisard doit être obligatoirement remplacée par une installation septique conforme et approuvée;

Considérant que selon l'article 89, de la loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r.22), tout refus de se conformer est passible d'une amende de 1 000,00\$ à 100 000,00\$ ou plus, selon l'infraction;



Considérant que les longs délais pour l’exécution des travaux et l’avancement dans la période hivernale apportent des complications à se conformer dans les délais prescrits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Madeleine Plante et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au propriétaire du 231 route 132 que les démarches soient effectuées pour l’obtention d’un permis pour l’installation septique conforme au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le président de l’assemblée déclare la séance levée à 21h00.

Président

Secrétaire

